

- 5) Comme protection contre les attaques par surprise, seraient mis en œuvre par étapes des systèmes d'inspection, comprenant une reconnaissance aérienne réciproque et des postes de surveillance au sol.
- 6) Il conviendrait de mettre sur pied, au début de l'exécution du programme, un organisme international qui réglerait les armements.

Le représentant de l'Union soviétique a insisté sur l'importance des propositions soviétiques du 17 novembre 1956. Il a soumis trois projets de résolutions: l'un préconisant la cessation des expériences nucléaires; l'autre, la tenue d'une session spéciale par l'Assemblée pour étudier le désarmement; enfin, le troisième, un élargissement des cadres de la Commission du désarmement permettant d'y faire accéder l'Égypte, l'Inde, la Pologne et un pays d'Amérique latine, ainsi que d'admettre la Pologne et l'Inde parmi les membres du sous-comité.

Le Canada, le Japon et la Norvège ont présenté un projet de résolution où ils proposaient que le sous-comité accorde sans retard une attention toute spéciale à la question de savoir s'il convenait, comme mesure préliminaire, d'instaurer l'inscription des expériences nucléaires auprès de l'ONU; ils y proposaient également que le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations atomiques collabore avec les États intéressés à l'application de ce système d'inscriptions en vue de contrôler constamment dans le monde les radiations totales.

Point de vue du Canada

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et président de la délégation canadienne, M. L.B. Pearson, a exposé, le 21 janvier à la Première Commission, le point de vue du Canada dans une intervention dont voici un extrait:

Nous voici de nouveau engagés dans ce qui peut sembler à plusieurs une des tâches les plus ingrates de l'ONU: discuter les moyens de réduire les armements dans un climat international de crainte, de tension et d'insécurité. C'est surtout ce climat et la situation dont il est issu qui expliquent qu'en dépit d'un nombre étonnant de propositions et de contre-propositions nous soyons encore loin de nous entendre sur les principales dispositions d'un programme poussé de désarmement. Toutefois, nous avons fait quelque progrès dans cette voie.

Sur certains principes fondamentaux, les positions des principales puissances intéressées sont actuellement moins opposées. Ainsi, le Gouvernement soviétique ne pose plus comme préalable l'interdiction absolue des armes nucléaires, mais reconnaît que dans ce domaine les mesures de désarmement doivent être liées à celles qui relèvent du secteur classique. Les divergences d'opinion sont aussi moindres, quant aux niveaux des effets des grandes puissances.

Pour ce qui est de la question critique que posent l'inspection complète et efficace et le contrôle des mesures de désarmement, conditions indispensables d'un accord satisfaisant dans ce domaine, il s'est également produit quelques progrès. On reconnaît généralement que l'organisme international de contrôle

devrait poster des représentants dans le territoire des États intéressés avant que le désarmement commence effectivement et qu'elle devrait les y maintenir tant que durerait l'accord de désarmement; c'est la première fois que se manifeste cette attitude, qui résulte des discussions de l'an dernier. Dans ses dernières propositions, la délégation soviétique semble avoir accepté, en principe du moins, l'inspection aérienne comme prérogative de l'organisme de contrôle. Même si le Gouvernement soviétique y met des conditions et y apporte des restrictions, nous devons nous féliciter sans doute de ce qu'il ait enfin consenti à cette inspection, ne fût-ce qu'en principe.

J'ai aussi l'impression que depuis à peu près un an les discussions sur le désarmement tiennent de plus en plus compte des réalités. On soumet beaucoup moins de propositions qui soient inacceptables pour les autres pays intéressés,— telle, selon l'aveu de ses auteurs, celle d'interdire sans réserves la bombe nucléaire,— et qui visent des fins à peu près étrangères au désarmement et à la sécurité. On reconnaît de plus en plus que les mesures de désarmement doivent contribuer à la sécurité des principales puissances intéressées et ne pas affaiblir la position défensive d'un seul pays par rapport à un autre. Les gouvernements doivent bien prendre au sérieux leur